59e ANNÉE. — N° 132

VENDREDI 7 NOVEMBRE 1919

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La grève des mineurs américains. Les travailleurs ne devraient pas oublier que leur bien-être dépend de la prospérité de leur patrie. — Les élections : encore et toujours le progamme national. — La Russie et la Finlande. — Le traité en Amérique.

La grève des mineurs américains bat son plein, bien qu'on parle d'une détente probable. Les appels à la sagesse, les menaces des pouvoirs publics sont restés vains. 400.000 mineurs ont cessé le travail à l'heure fixée par les syndicats.

La grève est impopulaire en Amérique, nous dit-on. Ces mouvements successifs exaspèrent le public. On le croit aisément quand on songe aux revendications formulées :

Les mineurs exigent la journée de SIX heures.

CINQ jours de travail par semaine seulement.

Une augmentation de 60 0/0 dans les salaires avec des accroissements allant de 50 à 100 0/0 pour les heures supplémentaires.

Etc., etc.

Il n'y a pas de raison pour que dans 6 mois, les mineurs ne réclament 4 jours de travail de 4 heures et que dans un an ils n'exigent 500 0/0 d'augmentation pour *un* jour de travail de *une* heure,... par semaine !

Un vent de folie passe sur les masses ouvrières qui ne semblent pas comprendre qu'en sapant l'édifice social elles détruisent tout, y compris les moyens d'assurer leur existence.

Quand tout sera saboté, quand le bolchevisme dictera ses volontés à l'univers, nous en reviendrons à la journée de 12 heures et au travail obligatoire. C'est ce qui se passe en Russie où tout le monde crève de faim.

Si c'est là le rêve des syndicats, il y a d'heureux jours en perspective pour les travailleurs qui sont l'immense majorité des nations.

Aux exaltés qui se réjouissent béatement de ces bouleversements inquiétants nous recommandons les lignes suivantes. Elles sont de Gabriel Séailles, un homme qui ne passe pas pour être hostile aux idées socialistes ! Séailles écrit dans « La paix de la France avec elle-même » :

Si nous n'avons pas la sagesse des mutuelles concessions qui s'imposent, nous paierons chèrement le prix de notre erreur ; si la trêve se conclut, si elle se prolonge, elle nous découvrira peut-être que la lutte des classes n'est une fatalité économique, comme la guerre elle-même, que si on la subit sans y appliquer avec son intelligence la volonté de la justice. Les classes s'opposent par leur égoïsme, parce qu'elles ne savent pas se voir dans l'unité supérieure qui les comprend. Pour résoudre les difficultés sans nombre en face desquelles nous laisse la guerre, il importe que prolétaires et capitalistes, s'élevant au-dessus de leurs passions, se voient dans l'unité de la grande tâche sociale, dont ils sont les artisans nécessaires ; qu'ils trouvent leur volonté de concorde dans le devoir qui leur est commun et qui les fait solidaires.

L'intérêt ici ne se sépare pas du devoir. S'il est vrai que tous les ouvriers de tous les pays ont des intérêts communs, il est plus vrai encore que le sort de l'ouvrier, que son bien-être dépend de la prospérité du pays dont il est citoyen. Il ne servirait à rien de socialiser la ruine et le néant. Le travail et le capital sont les facteurs complémentaires de la production nationale : de ce point de vue, ils ne doivent pas se contrarier, mais concourir.

L'heure est décisive. Entre la coopération et la lutte des classes, il faut choisir. Le relèvement de la patrie dépend du choix que nous ferons. Rien de fécond ne peut sortir du heurt de deux égoïsmes. Pour refaire la France, il faut réaliser la paix sociale. La paix sociale ne peut s'établir que par le progrès de la justice démocratique, qui ne reconnaît ni maîtres ni esclaves ; qui, sans distinction de classes, à chacun impose son devoir et à chacun assure le respect de son droit.

⁂

Encore et toujours l'union sur un programme national :

MM. Lebrun, ministre des régions libérées, Louis Marin, rapporteur général du budget et de Wendel, le grand industriel, sont candidats sur la même liste en Meurthe-et-Moselle. Ils adressent aux électeurs un programme de *large* conciliation.

Les hommes qui l'ont rédigé, écrivent les *Débats*, sont des gens d'expérience et d'esprit pratique ; ils comprennent que bien des choses sont à renouveler et à refaire dans notre pays après la terrible secousse qu'il vient de subir ; mais ils attendent surtout de l'initiative privée et de la libre association le rétablissement de la prospérité publique et, dans la partie de leur programme qui concerne les finances, ils se déclarent nettement opposés à l'organisation de nouveaux monopoles gérés par l'Etat. Mais ce qui domine leur profession de foi et l'inspire, c'est l'exhortation à la concorde qu'elle adresse à tous les bons citoyens, sans autres distinctions de parti que celles qui sont dictées par la nécessité de conserver la République et de la défendre contre toutes menées d'internationalisme, de désordre et d'anarchie. « Ne pouvaient être appelés logiquement dans une pareille tentative d'entente républicaine, disent-ils, ni ceux qui songent au rétablissement du pouvoir personnel, sous quelque forme que ce soit, ni ceux qui veulent en appeler à la violence ou à l'illégalité pour réformer la société. »

C'est bien le programme que nous défendons ici.

Nous sommes en bonne compagnie dans cette campagne d'union nationale et le discours que M. Clemenceau a prononcé à Strasbourg nous permettra de revenir sur la question.

⁂

En Russie, la situation paraît se modifier heureusement.

La Finlande aurait décidé de prêter un concours actif aux Russes patriotes qui veulent la fin du régime qui ruine le pays. L'intervention Finlandaise serait même imminente.

Il faut s'en réjouir dans l'intérêt général, car il est manifeste que l'état de l'Europe gagnerait singulièrement au renversement du soviétisme démolisseur.

— D'Amérique, on affirme qu'une entente entre républicains et démocrates va intervenir pour le vote immédiat du Traité.

Il serait temps d'en finir, en effet, dans l'intérêt économique du monde. Il faut clore les discussions pour permettre aux nations de se mettre vigoureusement au travail, seul moyen de triompher de la crise qui ruine tous les pays.

A. C.

INFORMATIONS

M. Clemenceau à Strasbourg

M. Clemenceau a prononcé un grand discours politique à Strasbourg. Le succès du Président du Conseil a été grand. L'énorme foule qui a assisté à la réunion a vivement acclamé M. Clemenceau.

Les Etats-Unis et le traité de Versailles

Le gouvernement prépare un projet de résolution demandant au Sénat de se prononcer définitivement cette semaine sur la ratification du traité de paix.

Les grèves aux Etats-Unis

Le « Times » dit que la grève des mineurs américains arrête le commerce d'exportation britannique, qui reprenait un essor croissant, surtout en ce qui concerne les manufactures de laine et de caoutchoucs.

Pour l'instant, les cargaisons consistent uniquement en articles de première nécessité.

Nos pertes

Les pertes des armées alliées en vies humaines, tués et disparus à la date du 11 novembre 1918, sont évaluées comme suit : Belgique, 44.100 ; Etats-Unis, 114.000 ; Grande-Bretagne, 869.000; Grèce, 12.000; Italie, 494.000; Roumanie, 400.000; Serbie, 369.000.

Celles de l'armée française sont de 1.393.515 tués ou disparus, dont 1 million d'hommes environ de vingt à quarante ans, soit un homme sur vingt-sept habitants, contre un homme sur cinquante-sept dans le Royaume-Uni et un homme sur mille aux Etats-Unis.

Le nombre de nos blessés s'élève à 2.800.000, dont la moitié l'ont été deux fois et dont plus de 100.000 sont retournés au feu, après trois blessures et plus.

Terrible tamponnement

Le Simplon-Orient-Express a été tamponné, lundi soir, à 23 heures, dans la tranchée de Pont-sur-Yonne, près de Sens, par l'express de Genève, parti de Paris vingt minutes après lui. La collision fut effroyable. Cinq wagons ont été réduits en miettes.

Il y aurait 20 morts et 80 blessés.

CHRONIQUE LOCALE

LA POLITIQUE DES POLITICIENS

La politique des Politiciens a pour caractéristique de poursuivre des fins d'ambition personnelle et d'appétits individuels.

C'est une politique de rendement individuel et de profits personnels qui met en échec toute politique *d'union nationale et d'intérêt national.*

Elle s'est manifestée de façons diverses aux trois périodes de ces dernières années : avant la guerre, au cours de la guerre, après la guerre.

Avant la guerre, elle consista pour certains politiciens à mettre tour à tour leur talent au service des causes les plus contradictoires suivant le gré de leurs ambitions et de leurs intérêts du moment. C'est ainsi que des hommes de valeur aigris d'être tenus hors des conseils du gouvernement se lançaient dans l'opposition en se faisant les protagonistes de thèses que leur faisaient abandonner brusquement l'offre d'un portefeuille.

C'est que pour ces gens-là il n'existe pas de vérité, mais une façon d'interpréter et de mettre en valeur les réalités au gré de leurs nécessités personnelles.

Cela me rappelle un incident de la vie politique de Naquet qui, venu à Montmartre soutenir la candidature d'un ami, prononça une merveilleuse improvisation qu'il interrompit brusquement d'une façon brillante à un signe convenu.

Et comme ses amis le félicitaient de son talent, Naquet répondit qu'il se sentait capable de soutenir avec le même succès devant le même auditoire, la thèse contraire et de retenir l'attention de l'auditoire et de recueillir des bravos pendant une période de temps beaucoup plus longue.

Voilà en quoi consiste le talent des politiciens.

Ils sont tour à tour avec le même talent : socialistes, radicaux, cléricaux, Delcassistes, Vivianistes, Briandistes, Caillautistes, financiers, bochistes, tenanciers de jeux, - parce qu'ils ne sont rien de tout cela, parce qu'ils sont eux-mêmes : *des arrivistes sans conscience et sans scrupule.*

Ces gens-là qui ne sont avec personne entendent être avec tout le monde et leur méthode électorale réside dans la politique des antagonismes. — Ils dressent personnes contre personnes, intérêts contre intérêts ; et déchaînent les appétits pour conserver une clientèle.

Ce sont les artisans de la *désunion nationale.*

Comme ils achètent les électeurs, ils se vendent.

C'est ce qui a permis à Me Mornet de dire : « Lorsque l'avocat touche, c'est le Député qui a été convaincu. »

En tant que partisans du rendement, ils sont avec ceux qui triomphent et cela leur interdit d'être les défenseurs d'une minorité fidèle à un idéal ou à une noble cause.

Ils ne sont pas avec ceux qui se font battre.

⁂

Est-ce pour cela que *pendant la guerre* leur cœur penchait vers l'Allemagne et doutait de la France ?

Ils se disaient et ils nous disaient : un jour prochain viendra où nous serons battus et où il faudra causer avec l'Allemagne victorieuse.

Ce jour-là quels seront les hommes qualifiés pour constituer le gouvernement de la France et causer avec l'Allemagne ?

Ce seront ceux qui seront capables d'obtenir en faveur de la France le meilleur traitement ?

Ces hommes, l'Allemagne nous les imposera elle-même, ce seront ces politiciens qui auront été de tous temps favorables à ses revendications, qui auront soutenu les intérêts de leurs nationaux naturalisés français à la Delbruck...

Ce seront ceux qui en Italie seront allés soutenir en pleine guerre la politique allemande.

Ce seront ceux qui en Espagne auront soutenu les revendications des germanophiles tenu les revendications des germanophiles espagnols. — Ce seront ceux qui auront soutenu de leur talent les revendications des Carlistes et de tous les Espagnols germanophiles qui s'agitaient autour des Carlistes pour faire *au profit de l'Allemagne* de la contrebande de guerre à travers la frontière franco-espagnole et dans les ports espagnols où s'effectuait par les sous-marins allemands le ravitaillement de l'Allemagne, qui entretenait dans le bassin méditerranéen et au Maroc l'agitation armée contre la France.

Ce seront ces politiciens qui d'Espagne allaient en Suisse causer avec les germanisants, financiers ou diplomates, faire une politique de vaincu au nom d'un peuple qui allait dans le sang conquérir les lauriers de la victoire.

Ce seront ces politiciens français qui seront allés à l'étranger opposer à la diplomatie nationale française les secrètes combinaisons personnelles de leur diplomatie occulte.

La France ne veut plus de ceux-là, elle veut être servie par des honnêtes gens moins talentueux qui opèrent au grand jour.

Après la guerre et la victoire, la France victorieuse renie les Politiciens et les Politiciens reviennent dans leur circonscription la main tendue, ils sollicitent les voix qu'ils n'ont pas gagnées.

Pendant tout le cours de la guerre, nul ne les a vus.

Et pourtant, il y avait des familles en deuil à consoler : des pères sans enfants, des mères sans époux, des fils privés de leur père.

Et le Député n'est pas venu consoler les cœurs et sécher les larmes.

Les Blessés remplissaient les Hôpitaux, les secours s'organisaient sans eux : ils ne sont pas venus.

L'on manquait de tout, le ravitaillement sombrait dans l'anarchie, l'on avait besoin d'eux et ils ne sont pas venus.

Et maintenant qu'ils ont besoin des électeurs, les politiciens reviennent la main tendue.

On n'a plus besoin d'eux.

N'importe qui sauf de Monzie

Voilà quel doit être le mot d'ordre des patriotes.

Que nous importent l'intelligence et le talent d'un homme si cette intelligence et ce talent ne sont pas au service du pays.

Or qui conserve un doute sur la valeur morale d'un candidat qui évolue perpétuellement d'un groupe à l'autre avec l'unique préoccupation d'une politique de rendement ;

qui a sur la conscience l'affaire Chaumié ;

la campagne alarmiste de 1914 ;

la défense d'Almereyda du *Bonnet Rouge*, des Baumann, des Heller, des Drecoll.

Qui peut penser que cet homme a le souci des finances publiques lorsque, dans le Lot, il fait voter les crédits nécessaires aux autobus en accordant à un consortium de privilégiés le MAXIMUM de subvention. D'où il résulte que les contribuables verseront *cent mille* francs, alors que des entrepreneurs sérieux offraient d'assurer le service pour CINQUANTE mille !

Les contribuables, qui vont être écrasés d'impôts, constateront un peu tard le sans-gêne avec lequel cet élu subventionne ses amis en puisant dans le porte-monnaie du voisin. Les feuilles du percepteur leur réservent de cruelles surprises !...

Cet homme parle de haine, de sectarisme et depuis qu'il est dans le Lot, seuls ont droit aux faveurs,... à la justice ceux qui se courbent devant sa volonté implacable.

Nos élus eux-mêmes tremblent devant lui. Ainsi s'explique le concours d'hommes qui n'ont pour lui aucune estime, mais qui n'ont pas le courage de s'affranchir d'un despotisme croissant.

Le corps électoral plus courageux barrera la route à ce politicien. Mieux vaut des hommes de moindre envergure, mais de braves gens qui travailleront, ici, à l'union et qui n'auront qu'un but ailleurs : le relèvement du pays.

Il nous faut désormais, dit un de nos confrères, « des hommes de dévouement au pays, de sagesse et de sens rassis, de bons et prudents administrateurs du patrimoine de la France ».

Ces hommes ne sont pas parmi les candidats qui s'absorbent, une fois élus, dans la défense de causes douteuses mais productives.

A M. Adrien Bonnet

M. Adrien Bonnet, du *Quercy*, me consacre un article de trois colonnes.

En termes courtois — rien d'ailleurs dans mes écrits n'eût justifié un autre ton — il s'efforce de me convaincre que je mène une mauvaise campagne.

C'est son droit.

Il me permettra d'être d'un avis différent.

Mais mon contradicteur se presse un peu trop de parler de démentis que je dois encaisser.

Gibraltar : Je me documente selon son conseil, M. Adrien Bonnet s'en convaincra dimanche.

Le démenti du Prince Murat : J'affirme à nouveau que j'ai été l'écho FIDELE de ce qui m'a été dit à plusieurs reprises par M. Murat lui-même ou son entourage. — M. A. Bonnet sera le seul à ne pas croire à mon affirmation.

Ceci dit, je n'ai jamais eu la sotte prétention d'empêcher M. A. Bonnet de défendre telle cause qui lui plaira. Je n'ai jamais déclaré ni pensé que sa plume était à vendre. J'ai observé que dans des événements *locaux* il ne pouvait parler que d'après son entourage et par conséquent que son autorité, *sur ce point spécial*, était discutable. Il n'y a rien là de blessant, c'est l'expression de la réalité.

Pour le surplus de l'article, M. Adrien Bonnet sera de mon avis si je remarque qu'il reste trop peu de temps à consacrer aux *candidats*, pour perdre son encre à des à-côtés sans intérêt pour le public.

A. C.

L'HOMME NÉFASTE

Nous recevons la lettre suivante :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Ne vous étonnez pas si, pour se venger de voir que vous défendez les intérêts des contribuables, l'administration préfectorale, sans doute poussée par l'homme néfaste qui tyrannise le département, vous a fait une petite vilenie. Qui se ressemble s'assemble.

Continuez à défendre nos intérêts ; nous vous soutiendrons de tout notre cœur contre les profiteurs. Ah oui ! nous connaissons ces gens-là : Quelle bonne aubaine que la guerre ! On pouvait créer des emplois inutiles pour multiplier les paperasses, pour abriter des protégés. Maintenant que la guerre est finie, toutes ces organisations devraient disparaître. Il n'en est rien. Il faut contrôler le pétrole, le sel, le suif ! Il faut du personnel pour envoyer aux pauvres instituteurs secrétaires de mairie un tas de papiers où l'on inscrit les cours que personne ne lit, excepté ceux qui veulent faire monter le prix de la vie.

Dernièrement, j'étais allé au marché d'Agen. Je m'y suis rencontré avec des commerçants du Gers et avec d'autres personnes du même département. Tous ces gens-là criaient contre Noulens qui avait inventé les cours maximum des denrées. « Ce malin, « disait l'un, a voulu faire l'unification du « maximum dans toute la France. Le résul- « tat, c'est que tout s'est unifié sur les prix « les plus élevés et que dans notre départe- « ment qui produit beaucoup de volailles et « de bétail, nous payons les œufs 12 et « 13 sous pièce et le veau cent sous la livre. « Les instituteurs sont inondés de papiers « que personne ne regarde, sauf les mar- « chands de volailles et les 40 ou 50 em- « ployés des deux sexes qu'on a employés « comme dactylographes à la préfecture. « Aussi il n'a pas besoin de venir chez nous, « on le recevrait à coup de fourches. Il n'a « pas osé se présenter comme député. Il a « bien fait. »

Il me semble, Monsieur le Rédacteur, que cela pourrait s'appliquer au département du Lot. Qu'en pensez-vous ?

Il n'y aura donc pas moyen de mettre fin à cette gabegie ? Et nos représentants, au lieu de nettoyer les administrations de tous les parasites, se feront toujours leurs protecteurs et leurs complices ?

Allons, allons, un coup de balai dans la tranchée.

Moi je vote contre tous les sortants. *Oquo es trop.*

UN RIVERAIN DU LOT.

Et le sucre pour vendange ?

Nous allons être, une fois de plus, traité de grincheux. C'est dans l'ordre. Du moment que nous relevons une inconséquence quelconque commise par nos petits potentats, nous sommes classé parmi les mauvais coucheurs. Nous sommes grincheux.

Et si, d'autre part, nous nous contentions de faire des mamours aux petits potentats ; que nous jetions au panier les doléances des contribuables, de nos braves lecteurs, ceux-ci nous qualifieraient d'une autre façon.

Nous préférons passer pour grincheux. Nous préférons servir les intérêts du public lésé qu'excuser la négligence, l'indifférence des beaux messieurs qui sont payés pour servir le public et qui le servent mal.

Or donc, des petits propriétaires de notre bonne ville de Cahors qui ont fait un peu de vendange, sont venus nous exposer leurs doléances.

Le vin est cher : les petits propriétaires — ils sont nombreux — tiennent à faire un peu de piquette.

Mais pour faire de la piquette, il faut du sucre dit de vendange.

Ils ont, conformément aux règlements, adressé une demande pour obtenir ce sucre. Ils n'ont encore rien reçu.

Or, le sucre de vendange parti de Nantes le 4 octobre est arrivé à Cahors le 22 octobre.

Nous sommes au 6 novembre ! Le sucre n'est pas encore distribué, réparti entre les 300 petits propriétaires de Cahors qui en ont demandé une certaine quantité.

Il faut pourtant faire la piquette : ça presse. La vendange ne peut être indéfiniment conservée.

Pourquoi, le 6 novembre, la répartition du sucre n'a pas été faite ?

Que nos lecteurs ne nous demandent pas à qui incombe ce retard.

Il y a encore quelque bureau permanent qui en prend à son aise et qui se f...iche des petits propriétaires.

De la piquette ! qui donc en boit ? Les « croquants ». Car les gens chics à 500 francs par mois ne se paient que du vin à 2 francs le litre, ou quelquefois..... à l'œil !

Qu'on dise, qu'on clame, qu'on hurle : « Vous êtes un grincheux ! » Oui, c'est vrai. Nous « grinchons » et « grincherons » chaque fois que les intérêts du public seront sacrifiés.

LOUIS BONNET.

Pas de charbon ! pas de gaz !

Ménagères, remerciez nos tyranneaux !

Pendant que palabre M. de Monzie qui n'a rendu aucun service à notre région, qui n'en rendra pas davantage s'il est réélu, Cahors est depuis jeudi matin sans gaz.

En raison de l'indifférence, de l'apathie bien éprouvées de nos grands et petits maîtres, la fermeture de la Compagnie à gaz était fatale.

A l'entrée de l'hiver, au moment où le froid commence à se faire cruellement sentir, les ménagères ne pourront pas faire chauffer les aliments, les tisanes, le lait pour les enfants, pour les vieux, pour les malades.

Combien de temps cette triste situation durera-t-elle ? Quand la Compagnie du Gaz aura reçu du charbon.

Les Cadurciens sont témoins que souvent dans ces colonnes, nous avons fait entendre des avertissements concernant la pénurie de charbon. Ils savent également combien le Directeur de la Compagnie a été à la hauteur de sa tâche ; ils connaissent les efforts qu'il a fournis pour ne pas fermer son usine, pour donner de la lumière, du chauffage, de la force motrice à Cahors.

Sur tous les tons, il réclamait du charbon : on le lui envoyait au compte-sacs. Les wagons se perdaient en route ou restaient en panne.

Alors qu'il paraissait tout à fait facile de faire le plein de charbon pendant les beaux jours, qu'il suffisait que les politiciens, l'administration, la municipalité prissent les mesures de prévoyance ordinaires, rien n'a été fait. Le Directeur de la Compagnie se débrouillera bien tout seul, pensait-on.

Il s'est débrouillé, certes, mais il y a des limites aux efforts !

Les Cadurciens n'ont pas à remercier les grands et petits tyranneaux qui préfèrent assurer la fortune des profiteurs et l'élection de politiciens périmés.

Cahors est depuis ce matin sans gaz. Ménagères de Cahors, admirez la prévoyance, la sollicitude de nos administrateurs à votre égard.

Ils n'ont qu'un souci : faire élire M. de Monzie : quant à la question du charbon qui vous intéresse, ils s'en f...ichent !

C'est ce que nous vous avons toujours dit ici. Les événements nous donnent malheureusement raison.

Ménagères de Cahors, allez acclamer le député : saluez ses cire-bottes. Mais si vos enfants malades ont besoin d'aliments chauds, allez à Decazeville chercher du charbon.

Le député palabre : les cire-bottes applaudissent. Ils n'ont pas le temps de s'occuper des intérêts du populo !

C'est ça la politique du jour ! Elle est propre !

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207e dont les noms suivent :

Patinaud jean, a toujours été un vaillant soldat, faisant constamment preuve de courage et de dévouement. Tombé glorieusement pour la France, le 15 septembre 1915, devant Agny (Pas-de-Calais). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Pavy Henri-Auguste, a toujours été un vaillant soldat faisant constamment preuve de courage et de dévouement. Tombé glorieusement pour la France, le 9 mai 1916, devant Mesnil-les-Hurlus (Marne). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Pechmeja Jean, soldat brave et dévoué, ayant toujours fait preuve des plus belles qualités. Tombé glorieusement pour la France, le 5 septembre 1915, devant Agny (Pas-de-Calais). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Puges Jean, a toujours été un vaillant soldat faisant preuve de courage et de dévouemeni. Tombé glorieusement pour la France, le 3 juillet 1915, en Artois. Croix de guerre avec étoile de bronze.

⁂

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme, ont été attribuées aux militaires du 7e dont les noms suivent :

Voici d'après l'*Officiel* du 4 novembre les citations qui motivent ces belles distinctions.

(Pour prendre rang du 31 mai 1919)

Pagès Jean-René, adjudant au 7e d'infanterie : blessé grièvement une première fois, le 15 janvier 1916, à Perthes, en montant à l'attaque en tête de sa section, est revenu au front à peine rétabli et a été à nouveau grièvement blessé une deuxième fois, le 6 novembre 1916 à la Harazée, à son poste de combat en première ligne.

Gendarmerie

Par décision du 3 novembre, M. Marache, chef d'escadron, placé hors cadres à la gendarmerie polonaise, et actuellement sans emploi, est réintégré dans les cadres et affecté au commandement de la Compagnie du Lot, à Cahors.

Cimetière de Cahors

Renouvellement de sépultures

M. le Maire rappelle à ses administrés que la section N° 18 dans laquelle des inhumations ont été faites du 15 juin 1911 au 7 décembre 1911 va être affectée à de nouvelles sépultures.

Il invite en conséquence les familles intéressées à enlever d'ici au 15 novembre inclus, les signes funéraires placés sur les tombes de leurs parents.

Elles sont prévenues qu'après ce délai, les signes seront enlevés, et qu'elles ne seront point admises à élever des difficultés ou réclamations quelconques.

Accident

Jeudi matin, un ouvrier de l'équipe du P. O., Ferdinand Estradel, travaillant sur la voie, à Espère, a été tamponné par le train express.

Le corps a été projeté à cent mètres du lieu de l'accident.

Ferdinand Estradel, habitait rue des Soubirous à Cahors et était l'oncle du coiffeur bien connu de notre ville.

Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

Qui l'a trouvé ?

Il a été perdu mercredi soir du Théâtre à St-Georges un gros cache-nez marron.

Le rapporter au Bureau du Journal.

Les indemnités aux petits propriétaires

Le ministère des finances se préoccupe d'activer le paiement des indemnités dues aux petits propriétaires pour pertes de loyers, aussi bien que de faire aboutir les demandes d'exonération d'impôts introduites par ceux dont les loyers ont été moratoriés.

En ce qui concerne les indemnités, le nombre des demandes parvenues aux directeurs de l'enregistrement s'élève à 28.270. Il a déjà été statué définitivement sur 11.q12. Les indemnités accordées jusqu'ici s'élèvent à six millions et demi de francs environ.

En ce qui concerne les exonérations d'impôts l'examen a subi quelque retard. Des instructions viennent d'être données pour hâter la solution des affaires en instance.

Etat des cultures

L'*Officiel* publie l'état des cultures dans le Lot au 1er octobre 1919. Maïs et pommes de terres : passable ; Topinambours, betteraves, fourragères : assez bon.

Prairies artificielles : assez bon ; fourrages verts annuels : passable ; vignes : assez bon ; pommes et poires à cidre : bon.

Marchés du travail

L'*Officiel* publie la situation du marché du travail dans le Lot du 20 au 25 octobre 1919.

Nombre de placements : 13 hommes, 7 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 5 hommes.

Offres d'emploi non satisfaits (usineurs et manœuvres d'industrie) : 9 hommes, 5 femmes.

Autres travailleurs : 18 hommes, 9 femmes.

Pétroles et essences

L'*Officiel* publie les nouveaux prix des pétroles et essences. Pour le Lot, ces prix sont fixés ainsi :

Pétrole ordinaire d'éclairage en fûts ou bidons : 66 fr. l'hectolitre ; de luxe en caisses : 76 fr. l'hect.

Essence ordinaire en fûts ou bidons : 96 fr. 25 l'hect. ; pour automobiles en caisses : 102 fr. 50 l'hect. Essence de luxe en fûts ou bidons 111 fr. 25 ; en caisses : 117 fr. 50.

Marché de la Villette

Il a été expédié du Lot au marché de la Villette pendant le mois de septembre 1919 : 137 veaux de boucherie ; 1.082 moutons et 25 porcs.

LES CAMPAGNES DU 7e D'INFANTERIE (1914-1919)

(Suite)

CHAPITRE XII

La Woëvre (Août 1916-Janvier 1917)

Du 3 août 1916 au 22 janvier 1917, le 7e a occupé successivement les secteurs de Regniéville, Remenauville et Seicheprey, au Nord de Toul. Cette période de cinq mois n'a été marquée que par des combats peu importants de tranchées à tranchées et par des rencontres de patrouilles.

Notre principale ennemie était l'eau, et pour lutter contre elle nous avions fort à faire.

De l'autre côté de la barricade, il en était certainement de même.

Nous eûmes peu de pertes, mais l'une d'elles fût particulièrement cruelle pour le Régiment. Le Capitaine Decap, l'héroïque défenseur de Souville, fut tué d'une balle à la tête, un matin d'août, alors qu'il observait les lignes ennemies dans lesquelles des travailleurs lui avaient été signalés.

Il n'y avait pas huit jours que la Croix de la Légion d'Honneur lui avait été remise en récompense de sa brillante conduite à Verdun.

Sa mort fut douloureusement ressentie non seulement au 7e où il était aimé de ses chefs, de ses camarades et adoré de ses hommes, mais encore dans tous les Régiments de la Division où il était connu par ses hautes qualités militaires qui faisaient de lui un brillant Officier.

A la fin de janvier, le Régiment fut envoyé dans un Camp, non loin de Toul, puis dans la région de Pont-à-Mousson où il fit des travaux. Il revint à Toul fin mars et au début d'avril, il était transporté près de Reims pour prendre part à l'Offensive de Champagne.

CHAPITRE XIII

Offensive de Champagne (Avril 1917) Prise du Casque

Le 5 avril, les bataillons débarquent successivement à Epernay et se dirigent par étapes sur leurs cantonnements à l'Est de Reims.

Nous sommes aux premières loges pour assister à la préparation de l'attaque. Devant nous se dresse, isolé dans la plaine, le massif de Moronvilliers, haut de 150 mètres environ, entre la Suippe et la Vesle. C'est l'objectif le plus important à atteindre dans cette région. Les Allemands qui en connaissent aussi la valeur l'ont organisé avec tout l'art de la fortification moderne : blockhaus et guérites blindées pour mitrailleuses et canon-revolver, abris en ciment armé pour les troupes de 1re ligne, tunnels longs et profonds pour les réserves, etc... Le tout appuyé par une puissante artillerie et protégé par de nombreux et épais réseaux de fil de fer barbelé. A cette accumulation de moyens de défense nous allons opposer la puissance de nos canons et la vaillance de nos soldats.

Du 12 au 16, notre artillerie « prépare le terrain ». Canons de tous calibres, depuis le 75 jusqu'au 400 en passant par les mortiers de tranchées, déversent sur le massif des tonnes d'explosifs.

Chaque pièce a sa mission bien nette et elle ne se taira que lorsqu'elle l'aura accomplie à fond, c'est-à-dire lorsque le terrain qu'elle doit battre sera complètement retourné. Les fils de fer sont hachés, pulvérisés ; des abris s'effondrent sur les occupants ; des blockhaus sont éparpillés et certains, pris à la base par des obus puissants sont projetés tout d'une pièce à une vingtaine de mètres au delà. Chaque batterie ennemie qui se dévoile est aussitôt prise à partie par nos pièces de gros calibre qui, cachées dans les bois, n'attendent que cette occasion pour donner de la voix. Et celles-là aussi ne s'arrêteront que lorsque leur œuvre sera bien terminée.

Pendant ces quatre jours de préparation, le massif disparaît sous un nuage de fumée auquel se mêle la poussière blanche de la craie. Des petits bois de sapins sont littéralement soufflés par les projectiles qui tombent en avalanche.

(*A suivre*).

DÉPÊCHES

12 h. 5.

Retour de Clemenceau

M. Clemenceau est rentré ce matin à 7 h. 30 de Strasbourg. Le Président se déclare enchanté de son voyage.

⁂

Les grèves parisiennes

La grève des employés des Magasins de Nouveauté continue dans un calme relatif. Aucune solution n'est envisagée jusqu'à présent.

⁂

La question de Fiume

De Washington : Le département des Affaires Etrangères fait savoir que ni l'Angleterre ni la France n'ont envoyé de propositions concernant le sort de Fiume.

⁂

La grève des mineurs

De Washington : La situation est sans changement dans la grève des mineurs. On signale quelques tentatives de reprise de travail. On ne signale nulle part le moindre désordre.

⁂

En Allemagne

De Berlin : les ouvriers de la métallurgie lancent un appel en faveur de la grève générale, mais on pense qu'ils ne seront pas suivis.

⁂

Les bolchevistes en Italie

De Rome : La police Italienne est sur les traces d'un plan d'action des bolchevistes tendant à troubler les prochaines élections par la force de façon à empêcher l'élément bourgeois de voter.

AVIS

Monsieur BRU a l'honneur de faire connaître au public, qu'il vient de créer à Cahors, Cours Vaxis (à l'angle de la rue des Maures), une écurie moderne.

Dorénavant **M. BRU** recevra régulièrement des **convois de chevaux** de toutes catégories et de toutes races. Il tiendra le public au courant de ces arrivages par la voix des Journaux. La maison s'occupera en outre du dressage et pension des chevaux.

VINS de TABLE et APÉRITIFS

Représentants sérieux avec références demandés pour le gros et demi-gros. Ecrire **LLAURENS** et **BIRON**, 44, quai de Bosc, CETTE.

ON DEMANDE

Agents voyageurs pour placer huiles, savons, cafés. Fortes remises. **REYNAUD**, 48, rue Consolat, MARSEILLE.

AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur BOURGNOU, négociant, et leurs enfants ; Madame et Monsieur GALLES et leurs enfants ; Madame et Monsieur MARQUÈS et leurs enfants ; les familles MACLUZEAU, DESPET et BOURGNOU ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Marie MACLUZEAU
Veuve DESPET

décédée à Cahors le 6 novembre dans sa 64e année.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 8 novembre 1919 à 9 heures 1/4.

Réunion maison mortuaire, 38, Boulevard Gambetta.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Guillaume SÉMIROT, les familles BACH, SÉMIROT, DESPEYROUX, FABRE, SALESSE, BACH, PETIT, GAYETTE, RIGAL, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Louise SÉMIROT
Née BACH

leur épouse, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur et cousine, décédée à Levallois-Perret, dans sa 38e année et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu à Cahors, vendredi 7 novembre, à 9 h. 1/2. Réunion à la gare.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles LESTRADE, entrepreneur de serrurerie, GOUACHON et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Jean-Frédéric LESTRADE
Agent d'Assurances
Décoré de la Croix de guerre

décédé à Cahors, le 6 novembre 1919, à l'âge de 29 ans, muni des sacrements de l'Eglise et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu samedi à 3 heures.

Réunion à la maison mortuaire : 51, boulevard Gambetta.

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale
SOUILLAC (Lot)

Section Autos, Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

Télégrammes : **GARAGE, Souillac.**
TÉLÉPHONE : 4.

HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies, après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. **J. GLASER,** le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. **GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à :

Cahors, 8 novembre, Hôtel de l'Europe.
Figeac, samedi 15 novembre, jusqu'à 3 h., Hôtel des Voyageurs.
Vayrac, lundi 17 novembre, Hôtel Delmon Germain.
Gramat, jeudi 20 novembre, Hôtel de Bordeaux.

Brochure franco sur demande. Ceintures Ventrières pour déplacements de tous organes.

ON DEMANDE
pour « Garage du Nord »

Des ouvriers connaissant la réparation d'automobiles

S'adresser : **P. ALIBERT**
61, rue Nationale (Cahors)

COUPÉ A VENDRE

Très bon état

S'adresser au Bureau du Journal.

ETUDE
de
Me François DELFOUR
NOTAIRE A LAUZÈS

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le dimanche 9 novembre 1919

A UNE HEURE DU SOIR

à CRAS, Canton de Lauzès

Il sera procédé le DIMANCHE NEUF NOVEMBRE, à Cras, à UNE heure de l'après-midi, par le ministère de Me DELFOUR, notaire à Lauzès, commis par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du 23 octobre 1919, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des meubles, effets, linges divers et objets mobiliers, dépendant de la succession de feu Antoine GANIL.

Les acquéreurs devront prendre les objets à eux adjugés, dans l'état où ils se trouveront et en payer immédiatement le prix. Il sera perçu dix pour cent pour frais de vente. L'adjudication faite, aucune réclamation ne sera admise.

Le Gérant : **A. COUESLANT.**
Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).

Etude de Me L. NUVILLE, Docteur en Droit, avoué à Figeac (Lot)

(Successeur de Mes VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

VENTE SUR LICITATION

A suite de surenchère du sixième

Adjudication fixée au VENDREDI VINGT-UN NOVEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à QUATORZE heures, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Figeac, le seize mai mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-UN NOVEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF à QUATORZE heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson, à la vente sur licitation aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la succession de dame Mathilde RAUFFET, veuve de Julien DAYNAC, en son vivant demeurant à St-Affre, commune de Laroque-Toirac.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1° Monsieur Pierre RAUFFET, propriétaire-cultivateur, demeurant à Gréalou ; 2° Madame Julienne LARNAUDIE, sans profession, et Monsieur Louis TAURAND, propriétaire-cultivateur, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Barbiat, commune de Figeac ; 3° Madame Délia LARNAUDIE, sans profession, et Monsieur Lézin FLAUJAC, son mari qui l'autorise, charron, demeurant ensemble au Causse, commune de Larroque-Toirac ; 4° Madame Gabrielle LARNAUDIE, sans profession, et Monsieur Elie TRÉMOULET, son mari, qui l'autorise, propriétaire, demeurant ensemble au Cayre, commune de Gréalou ; 5° Madame Eugénie ATGIÉ, sans profession, domiciliée à Figeac, mais demeurant actuellement à Paris, n° 3, rue des Marais, veuve de Monsieur Baptiste LARNAUDIE, « agissant en son nom personnel et comme tutrice légale de ses deux enfants mineurs Prosper et Marcel LARNAUDIE, issus de son mariage avec le dit Baptiste LARNAUDIE, mort pour la France » ; 6° Madame Maria PAILLASSE, sans profession, domiciliée au Caussanel, commune de Villeneuve (Aveyron), veuve de Monsieur David LARNAUDIE, « agissant en son nom personnel et comme tutrice légale de ses deux enfants mineurs Antonia et Paul LARNAUDIE, issus de son mariage avec le dit David LARNAUDIE, mort pour la France » ; 7° Madame Ida CASSAN, sans profession, domiciliée à Puyclavel, commune de Gréalou, veuve de Monsieur André LARNAUDIE « agissant en son nom personnel et comme tutrice de ses deux enfants mineurs, Louis et Gabrielle LARNAUDIE, nés de son union avec le dit André LARNAUDIE, mort pour la France » ; 8° Madame Julie RAUFFET, sans profession et Monsieur Gaston LOUIS, son mari qui l'autorise, demeurant ensemble à Cajarc ; 9° Monsieur Léopold RAUFFET, journalier, demeurant à Cajarc ; 10° Madame Louise RAUFFET, sans profession et Monsieur Elie-Armand BARRÈRE, son mari qui l'autorise, cocher, domiciliés ensemble à Toulouse, rue Quilmery, n° 10 ; 11° Monsieur Baptiste RAUFFET, propriétaire à Roques, commune de Camburat ; 12° Madame Rosa RAUFFET, sans profession et Monsieur Pierre CAPUS, son mari, qui l'autorise, propriétaire-cultivateur, demeurant ensemble à Martigne, commune de Béduer ; 13° Monsieur Pierre RAUFFET, propriétaire-cultivateur, domicilié au Causse, commune de Montbrun, « agissant en son nom personnel et comme tuteur datif des mineurs Marguerite, Pierre et Ernest RAUFFET, nés du mariage de Félix RAUFFET et Marie CASSAYRÉ, tous les deux décédés en leur domicile à Gréalou » ; 14° Madame Octavie PÉGOURIÉ, sans profession, domiciliée à Tourniac, commune de Gréalou, veuve de Monsieur Félix RAUFFET, « agissant tant en son nom personnel et comme tutrice légale de sa fille mineure Marie-Jeanne RAUFFET, issue de son mariage avec le dit Félix RAUFFET décédé. »

Licitants ayant Me NUVILLE, pour leur avoué.

DÉSIGNATION
de l'immeuble surenchéri
A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Un immeuble en nature de prairie naturelle situé au lieu dit Gravier, commune de Larroque-Toirac, provenant d'un accroissement gagné sur la rivière du Lot et, par suite, ne figurant pas au cadastre, d'une contenance de cinq ares environ.

Cet immeuble confronte à Daynac, ruisseau, Barsagol et Bessières.

Un extrait du cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Me BÉTILLE, notaire à Cajarc, commis à cet effet, sera déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, pour servir de minute d'enchère.

L'immeuble ci-dessus désigné, formant le dixième lot des biens dépendant de la dite succession, fut adjugé, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Me BÉTILLE, notaire à Cajarc, commis à cet effet, le dix août mil neuf cent dix-neuf à Monsieur Achille BARSAGOL, propriétaire, demeurant à Laroque-Toirac et ce moyennant le prix de cinq cent trente francs, outre les charges.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac, le trente-un octobre mil neuf cent dix-neuf, Monsieur Eloi PIPY propriétaire-cultivateur, demeurant à Laroque-Toirac, ayant Me NUVILLE pour son avoué, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix du dit immeuble et en a élevé le prix à la somme de six cent vingt francs, en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication sur surenchère, de l'immeuble ci-dessus désigné sur la nouvelle mise à prix résultant de la dite surenchère soit : six cent vingt francs, ci ..... 620 fr.

Les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère, seront payables en sus du prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable,

Figeac, le trois novembre mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître NUVILLE avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Président Wilson qui comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut-être chargé d'enchérir.

ETUDES
de
Me LONGPUECH
NOTAIRE
Boulevard Labernade, à Figeac (Lot)

et de

Me Jules NIEUCEL
Gradué en Droit
Huissier-audiencier
Rue du Griffoul, à Figeac (Lot)

VENTE MOBILIÈRE

D'AUTORITÉ DE JUSTICE

Le LUNDI DIX NOVEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à DEUX heures précises du soir, il sera procédé, au lieu dit MALARET, commune de Figeac, dans la maison DALMAS, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de divers objets mobiliers comprenant :

Une paire de bœufs, poils rouges, âgés de 5 ans environ.

Buffet à deux corps, tables, lit fer et cuivre avec sommier, matelas, literie, glace, pendule, lit-cage, chaises, tableaux, grande cuisinière en parfait état, pressoir à confitures, cuivres, vaisselle de table, assiettes, plats, verres, 5 bancs de jardin, hamac, fil de fer pour clôture, cuvette pour cabinets (neuve), casier à bouteilles, 24 garnitures d'espagnolettes, 19 colonnes bois tourné pour terrasse ou balcon, etc.

Le MARDI ONZE NOVEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à DEUX heures précises du soir, il sera procédé, aux lieux dits TREMONT et ETAMPES, commune de Figeac, dans la métairie DALMAS, à la vente aux enchères d'une

quantité de Betteraves, Foin, Fumier, etc.

Lits bois noyer, sommiers, matelas, literie, glaces, armoires, couvre-pieds, etc. — Buffet, tables, pétrin, vaisselle de table, assiettes, plats, verres, ustensiles en cuivre, marmites, bassines, seaux, chaudière en cuivre, etc.

Vaisselle vinaire, cuves, demi-muids, barriques, futailles diverses, comportes, etc.

CHEPTEL MORT : charrettes, charrues dombales, charrue articulée, charrue pour la vigne, char avec roues cerclées de fer, brouettes, jougs, chaînes, faux, auges.

Pulvérisateur « Excelsior », Soufflet à soufre.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1° Madame Marguerite-Elise DALMAS, sans profession, épouse assistée et autorisée de M. Léon BESSIÈRE et de ce dernier, tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de la dame son épouse, demeurant ensemble à Belfort, place d'Armes, n° 4 ;

2° Madame Jeanne DALMAS, épouse de M. Arsène BOUBÉE, employé de mairie, ledit M. Boubée agissant tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de la dame son épouse, demeurant ensemble à Toulouse (Haute-Garonne), avenue Camille Pujol, n° 139 ;

3° Madame Paule-Marie-Louise DALMAS, représentant de commerce, demeurant à Paris, rue Servan, n° 23, épouse divorcée de M. Noël-Arnould PIÉTON ;

4° Madame Jeanne-Marie-Isabelle BRU, sans profession, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, n° 168, veuve de M. Camille-Gabriel DALMAS ;

Prise : 1° en son nom personnel comme ayant la jouissance légale, dans les termes de l'article 384 du Code civil, des biens de ses deux enfants mineurs ci-après nommés ;

2° Et au nom et comme tutrice naturelle et légale de :

a) Madeleine-Jeanne-Gabrielle DALMAS ;

b) Georges-Gaston-Jean DALMAS ses deux enfants, issus de son union avec M. Camille-Gabriel DALMAS ;

et a été autorisée en vertu d'une ordonnance rendue sur requête présentée à Monsieur le Président de la deuxième Chambre du Tribunal civil de la Seine, le deux octobre mil neuf cent dix-neuf, enregistrée.

Le prix de la vente sera payé comptant ; il sera perçu 10 0/0 en sus du prix de l'adjudication.

Figeac, le vingt-quatre octobre mil neuf cent dix-neuf.

L'huissier chargé de la vente,
J. NIEUCEL.